





Fiches de propositions d'aménagements

No	Version	Coûts	Priorité
A18	Etabli le: 23 mai 2000 Modifié le: 01.01.2008	par: JFP & RPD par: dam	 

Passerelle Coop

Description(s)

Bien qu'indiquée comme passage cycliste sur le plan directeur, cette passerelle est interdite aux cyclistes et son accès côté Coop n'a pas été aménagé pour permettre un passage aisé des cyclistes (ni des piétons d'ailleurs...). Un panneau interdisant l'accès aux cyclistes a même été installé, en contradiction avec les orientations retenues par la municipalité dans le plan directeur ! Malgré cela, les yverdonnois continuent à utiliser ce passage pour aller, à vélo, d'une rive à l'autre de la Thièle. Cela montre bien que ce passage s'inscrit dans un cheminement naturel pour les usagers.

Proposition(s)

La passerelle Coop constitue une liaison privilégiée, rapide et sûre entre les deux rives de la Thièle. En conformité avec le plan directeur, elle doit être autorisée pour les cyclistes. Son accès Coop doit être réaménagé pour permettre une bonne liaison avec le chemin longeant la Thièle et avec la place Bel-Air. Il s'agit donc :

- Autoriser le passage des cyclistes (enlever ou modifier le panneau)
- Finaliser l'étude de l'aménagement proposé par la commission 2 roues pour l'accès côté Coop.

Comme cette passerelle est également beaucoup utilisée par les piétons, et vu sa largeur, il faudrait appliquer ici les mêmes règles que pour la passerelle le long des voies CFF : installer un panneau qui précise que la priorité est aux piétons, mais que le passage est autorisé aux cyclistes.

Coûts / contraintes

Le réaménagement de l'extrémité "Jura" de la passerelle nécessite un financement ad hoc. Un accord doit également être trouvé avec la Coop pour le passage des cyclistes vers la place Bel-Air.

Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiches de propositions d'aménagements

Priorité / urgence

La situation stratégique de la passerelle Coop et sa forte fréquentation font que son aménagement pour supporter un trafic cycliste doit être réalisé dans les plus brefs délais.

NB : Cette fiche complète les fiches A.18, A.17, A.14, A.13, A.11 et A.3 qui traitent ensemble de l'itinéraire "Centre-ville – Chamard".

Illustrations

Photo 1: Passage "des Casernes": pont depuis les anciennes casernes



Photo 2: Passage depuis cinéma Bel-Air



Ville d'Yverdon-les-Bains Commission "2 roues"



Fiches de propositions d'aménagements

01.01.2008 : A reprendre avec la réfection de la passerelle